

RUPTURE CONVENTIONNELLE : LES ETAPES



Convocation à l'entretien de négociation

Cette convocation est à remettre en main propre contre la décharge ou par LRAR.

Il est conseillé de respecter un délai de 5 jours ouvrables entre la remise de la convocation et l'entretien.



L'entretien

Le nombre d'entretiens et leurs dates dépendent de l'avancée des négociations.

Lors du dernier entretien, le formulaire de rupture conventionnelle et l'annexe sont signés.



Télétransmission du formulaire de demande d'homologation

La demande d'homologation du formulaire doit être réalisée auprès de la DREETS via TéléRC.



Délai de rétractation 15j

Ce délai a pour objectif de laisser le temps aux parties de se rétracter si elles le souhaitent.

Ce délai est décompté de date à date.



Délai d'instruction 15j

Ce délai représente le temps dont dispose l'administration pour examiner la validité et le contenu de l'accord.

Ce délai est exprimé en jours ouvrables.



Fin du contrat de travail

Une fois ces étapes passées, la rupture conventionnelle est finalisée.

Le contrat de travail peut être rompu et le solde de tout compte remis au salarié.

